

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST ANGE ET TORCAY
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAILLEBOIS
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIETE GEDIA
 MONSIEUR - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST MAIXME HAUTERIVE
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE FONTAINE LES RIBOUTS

**La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :**

COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE

Prélèvement	00124405	Commune	MAILLEBOIS
Unité de gestion	0853 COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE	Prélevé le :	jeudi 19 septembre 2024 à 14h11
Installation	TTP 000536 ST MARTIN DE LEZEAU	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000000614 SP DE ST MARTIN DE LEZEAU	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
 pH
 Oxygène dissous
 Oxygène dissous % Saturation
 Chlore libre
 Chlore total

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
15,7 °C				
7,7 unité pH			6,50	25,00
6,0 mg/L				9,00
58,0 %				
1,02 ma(Cl2)/L				
1,20 ma(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00130340

Référence laboratoire : LSE2409-55150

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Substance	Résultat	Unité	Limite inférieure	Limite supérieure	Référence inférieure	Référence supérieure
Acénaphène	<0,001	µg/L				
Acénaphthylène	<0,005	µg/L				
Anthracène	0,00263	µg/L				
Anthraquinone (HAP)	0,210	µg/L				
Benzantracène	<0,001	µg/L				
Benzo(a)pyrène *	0,00016	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	0,00152	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	0,0005	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Chrysène	0,0085	µg/L				
Dibenzo(a,h)anthracène	<0,00001	µg/L				
Fluoranthène *	0,15648	µg/L				
Fluorène	0,16349	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (6 subst.*)	0,15866	µg/L				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L		0,10		
Méthyl-1 naphtalène	<0,001	µg/L				
Méthyl(2)fluoranthène	<0,001	µg/L				
Méthyl(2)naphtalène	<0,001	µg/L				
Naphtalène	0,06097	µg/L				
Phénantrène	0,46555	µg/L				
Pyrène	0,00951	µg/L				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00124405)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 11 octobre 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE